

LES
GRANDS JOURS DE LYON
DE 1596

Mardi 26 novembre. Jean Rollin, conseiller, lieutenant particulier et assesseur criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, passe en jugement. Il est accusé de faux et de concussion ; la cour le condamne à faire amende honorable en la chambre du conseil, en présence du procureur général du roi « et la estant neue teste et à genoux dire et déclarer que témé- rairement malicieusement et comme maladvisé il a commis lesdites fautes concussions et exactions dont il se repent et en demande pardon à Dieu, au Roy et à Justice ». La cour le prive de sa charge, lui interdit d'exercer aucun office de judicature ou autre office royal, le bannit pour trois ans de la sénéchaussée du Lyonnais et de la prévôté de Paris, et le condamne à deux cents écus d'amende envers le roi, applicables au pain des prisonniers de la conciergerie du palais, à 50 écus pour le couvent des Carmes et 50 écus pour les mendiants de la ville de Lyon. Il restera en prison jusqu'à com- plète libération de son amende (1).

Mercredi 27 novembre. La cour rend un arrêt pour le règlement de la vente du bien des mineurs. Cet arrêt défend aux tuteurs de retenir les meubles pour le prix de la prisée ; la vente sera faite au plus offrant et der- nier enchérisseur et les commis greffiers des inventaires ne pourront en aucun cas enchérir.

Le même jour, la cour statue sur la plainte faite par le procureur du roi, à l'occasion des levées et exactions dont pâtissent les sujets du roi à certains

(1). *Bibl. nat.*, mss. fr. 16,508, loc. cit.